

<b>DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>N° DE20252310_74/540</b>
	<b>Du 23 octobre 2025 à 18 heures 30</b>
<b>NOMBRE :</b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : 18</b> <b>De Votants : 26</b> <b>Absents ayant donné procuration : 8</b> <b>Absents excusés sans procuration : 1</b> <b>Absents non excusés sans procuration : 0</b>  <b>Objet : Dossiers pédagogiques et financiers pour les projets aux écoles : subventions sur le budget alloué aux associations et subvention exceptionnelle pour l'école élémentaire</b>	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,  <b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Christian ANDRE ; Florence DUSSAUT ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Sophie GIMENO ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Sophie LINGERAT ; Antoine GIRON ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Laurence MARTIN ; Marcel DESPROGES  <b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Isabelle MAZAY pouvoir à Pascal MIARD, Jérôme BALLESTEROS pouvoir à Sophie GIMENO, Agnès GHELFI pouvoir à Odile GIOVANNELLI, Marion BERLINE pouvoir à Jean-Luc CHAILAN, Guillaume BARAGNON pouvoir à Christian ANDRE, Patrick ETIENNE pouvoir à Laurence MARTIN, Elisabeth CRES pouvoir à Marc AUGIER, Alice BROSSETTE pouvoir à Loïc CODOU  <b>Etaient absents excusés sans procuration :</b> Marc SERVILE <b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b>

Madame Catherine LAPIERRE, Rapporteur, expose :

Nous avons été saisis d'une demande de subvention aux écoles portant sur un projet pédagogique à destination des enfants de trois classes de l'école élémentaire, se décomposant ainsi : 1 500 euros sur le budget alloué aux associations pour les 3 classes de CM1 et de CM2, soit 66 élèves concernés, pour le projet « classe de découverte sportissima » à Méjannes-le-Clap.

Les crédits sont disponibles.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir débattu et délibéré, décide à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

**DE REPONDRE** favorablement aux demandes des écoles

**D'ACCORDER** 1500 euros sur le budget alloué aux associations, pour l'OCCE « élémentaire » (« classe de découverte sportissima » à Méjannes-le-Clap de 3 classes)

**DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget primitif

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer la convention, et tout document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac, le 28 octobre 2025

Le Maire  
Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance  
Odile GIOVANNELLI

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>